

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Economie, pour compter du 17 Août 1987.

VU le Décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

ARTICLE 1er - Pour compter du 17 Août 1987, le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, assurera l'interim du Ministre des Finances et de l'Economie, pen ant l'absence du Camarade Barnabé BIDOUZO.

Fait à COTONOU, le 18 Août 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

888888888888: PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 1 CPC 2 BCP 1 MFE
4 MOTEPS 4 AUTRES MINISTÈRES 13 DPE DLC BCP INSAE 4 IGE 3 BN DAN 2
DCCT ONEPI 2 GCONB 1 UNB PASJEP ENA 2 CEAP 6 JORPB 1.